

UN ENFANT SUR SIX VIT DANS UNE FAMILLE PAUVRE EN BASSE-NORMANDIE COMME EN FRANCE

En 2004, 11,5 % des Bas-Normands sont pauvres. En Basse-Normandie, comme en France, plus de 16 % des enfants de moins de 18 ans résident au sein d'un ménage qui vit sous le seuil de pauvreté. La pauvreté est moins répandue aux âges plus élevés, même si les familles monoparentales sont particulièrement touchées. Ainsi au delà de 65 ans, seulement 7,7 % de la population est concernée.

En 2004, en Basse-Normandie, 11,5 % de la population vit avec un revenu disponible(*) inférieur à 788 € par mois. Cette proportion est très proche de la proportion métropolitaine (11,7 %).

Le taux de pauvreté(*) diminue avec l'âge. Entre 0 et 17 ans, 16,4 % des en-

fants sont touchés. Au-delà de cet âge, ce taux décroît et à partir de 65 ans, seuls 7,7 % des seniors vivent dans la pauvreté. Le mode de vie explique ces variations. Tant qu'ils sont à la charge de leurs parents, les enfants alourdissent sensiblement les dépenses du ménage. Leur présence peut ainsi faire basculer la famille sous le seuil de pauvreté. Ainsi 12 % des couples avec enfants sont dans ce cas soit deux fois plus que les couples sans enfant. Cette proportion est même multipliée par quatre lorsque la famille est monoparentale. Ces écarts se retrouvent dans toutes les régions même s'ils sont d'ampleur inégale.

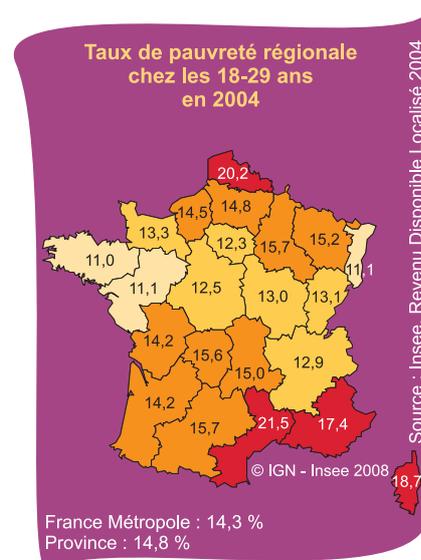
En Basse-Normandie, la pauvreté touche 13,3 % des 18-29ans. A ces âges, la moitié de la population a un emploi et peu ont déjà des enfants, ce qui explique la diminution de la pauvreté. La Basse-Normandie est d'ailleurs une des régions où la vie professionnelle commence le plus tôt. Dans huit régions métropolitaines seulement, le taux de pauvreté est inférieur à celui de la région.

Chez les 30-64 ans, la pauvreté concerne encore 10,2 % des Bas-Normands. Dans cette tranche d'âge, la majorité (71 %) de personnes travaille et déjà 11 % ont pu faire valoir leur droits à la retraite. La pauvreté concerne surtout

les personnes privées d'emploi (11 %) et celles ayant des enfants : 53 % élèvent des enfants.

Enfin, chez les personnes âgées d'au moins 65 ans, la pauvreté est bien moins présente : seuls 7,7 % des Bas-Normands la connaissent. A cette période de la vie, la pauvreté frappe surtout les personnes qui n'ont pas de retraite à taux plein ou les personnes seules.

Bruno PIVETEAU
Insee



LE REVENU DISPONIBLE

Le revenu disponible d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraites...), du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (Contribution sociale généralisée - CSG, Contribution au remboursement de la dette sociale - CRDS).

LE NIVEAU DE VIE

Le niveau de vie d'un individu est obtenu en rapportant le revenu disponible du ménage auquel il appartient au nombre d'unités de consommation (UC). Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie. L'échelle la plus utilisée actuellement (en particulier pour RDL) pour calculer le nombre d'UC d'un ménage est l'échelle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) modifiée.

Les taux de pauvreté monétaire par âge

	0 à 17 ans	18 à 29 ans	30 à 64 ans	65 ans et plus	Tous âges
Basse-Normandie	16,4 %	13,3 %	10,2 %	7,7 %	11,5 %
Calvados	16,0 %	13,4 %	9,6 %	6,1 %	11,0 %
Manche	15,8 %	12,6 %	10,3 %	9,1 %	11,6 %
Orne	18,5 %	14,2 %	11,4 %	8,2 %	12,7 %
France métropole	16,4 %	14,3 %	10,1 %	7,8 %	11,7 %
Province	17,0 %	14,8 %	10,4 %	8,3 %	12,1 %

Source : Insee, Revenu Disponible Localisé 2004

Les familles monoparentales : les plus touchées par la pauvreté

Région	Couple	Couple avec enfant(s)	Femme seule	Homme seul	Famille monoparentale	Tous types de ménages confondus
Haute-Normandie	4,4 %	10,7 %	12,0 %	13,3 %	24,3 %	11,3 %
Basse-Normandie	5,9 %	11,1 %	14,6 %	15,6 %	23,6 %	11,5 %
Pays de la Loire	6,0 %	8,6 %	14,5 %	14,4 %	21,4 %	9,9 %
Bretagne	6,1 %	7,4 %	16,7 %	15,5 %	19,4 %	9,6 %
France Métropole	6,0 %	11,0 %	13,8 %	14,1 %	21,2 %	11,7 %
Province	6,3 %	11,3 %	15,2 %	15,1 %	23,0 %	12,1 %

Source : Insee, Revenu Disponible Localisé 2004



LE TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Lorsque ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie, on parle de pauvreté monétaire relative. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont fixés à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian, le seuil à 60 % étant privilégié en Europe et en France. C'est ce seuil qui est retenu dans la source des Revenus Disponibles Localisés.

Exemple : le seuil de pauvreté à 60% de la médiane vaut 788€ courants par mois en 2004, et celui à 50 %, 657€. Un individu vivant seul (1 UC) est donc pauvre au seuil de 60 % dès lors que son revenu disponible est inférieur à 788€. Les membres d'un couple sans enfant (soit 1,5 UC) sont considérés comme pauvres si le revenu disponible de leur ménage est inférieur à 1 182€ par mois ($788 \times 1,5$). Il faut ensuite ajouter au revenu disponible du ménage 236€ par enfant de moins de 14 ans supplémentaire ($788 \times 0,3$) et 394€ par personne de plus de 14 ans supplémentaire ($788 \times 0,5$), pour déterminer si les individus faisant partie d'un ménage sont pauvres ou non.

L'ECHELLE DE L'OCDE MODIFIÉE

L'échelle de l'Organisation de coopération et de développement économiques modifiée permet de décompter le nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage. Le nombre d'UC d'un ménage diffère en général du nombre de personnes dans le ménage car on tient compte des économies d'échelle que procure la vie en commun. Le décompte effectué est le suivant :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Exemple : un couple sans enfant compte pour 1,5 UC; un couple avec deux enfants de moins de 14 ans compte pour 2,1 UC

DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

93, rue de Geôle 14052 CAEN CEDEX Tél. : 02.31.15.11.00 Fax : 02.31.15.11.80

Directeur de la publication : Michel GUILLEMET

Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND 02.31.15.11.14

© Insee 2008